

## Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr.
GENERALE

CAT/C/SR.189/Add.1 4 février 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

## COMITE CONTRE LA TORTURE

Douzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME PARTIE (PUBLIQUE)\* DE LA 189ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 28 avril 1994, à 16 h 35

Président : M. DIPANDA MOUELLE

SOMMAIRE

Rapport annuel du Comité sur ses activités Clôture de la session

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, <u>une semaine au plus tard à compter de la date du présent document</u>, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente réunion seront groupées dans un rectificatif unique.

GE.94-12652 (F)

<sup>\*</sup> Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.189.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

## La partie publique de la séance est ouverte à 16 h 35 .

RAPPORT ANNUEL DU COMITE SUR SES ACTIVITES (point 11 de l'ordre du jour) (CAT/C/XII/CRP.1/Add.1 à 8 et CAT/C/XII/CRP.2)

1. Le <u>PRESIDENT</u> invite le Comité à examiner le projet de rapport.

Chapitre 1 - Questions d'organisation et questions diverses (CAT/C/XII/CRP.1/Add.1)

2. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.1 est adopté</u>.

Chapitre II - Décisions prises par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (CAT/C/XII/CRP.1/Add.2)

3. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.2 est adopté</u>.

<u>Chapitre III - Présentation des rapports des Etats parties en application de l'article 19 de la Convention</u> (CAT/C/XII/CRP.1/Add.3)

4. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.3 est adopté</u>.

<u>Chapitre IV - Examen des rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 19 de la Convention</u> (CAT/C/XII/CRP.1/Add.4)

- 5. <u>M. BRUNI</u> (Secrétaire du Comité) fait observer que le texte des conclusions du Comité qui apparaît dans le compte rendu analytique est sujet à des modifications de forme mineures avant la publication finale, ce qui explique que l'on puisse parfois constater de légères divergences.
- 6. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.4 est adopté</u>.

<u>Chapitre IV - Examen des rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 19 de la Convention (suite) (CAT/C/XII/CRP.1/Add.5)</u>

- 7.  $\underline{\text{M. BURNS}}$ , au sujet du paragraphe 43 b), dit que, dans le texte anglais, le mot "seem" devrait être remplacé par "seen".
- 8. Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.5 ainsi modifié est adopté .

<u>Chapitre V - Activités menées par le Comité en application de l'article 20 de la Convention</u> (CAT/C/XII/CRP.1/Add.6)

9. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.6 est adopté</u>.

<u>Chapitre VI - Examen des communications reçues en application de l'article 22 de la Convention</u> (CAT/C/XII/CRP.1/Add.7)

- 10. <u>M. SORENSEN</u> (Rapporteur) suggère que, lors d'une prochaine session, le Comité examine les améliorations qui pourraient être apportées à la façon dont les activités qu'il mène en application de l'article 22 sont présentées dans le rapport annuel. Cela dit, le texte actuel répond parfaitement aux exigences du Comité.
- 11. <u>Mme ILIOPOULOS-STRANGAS</u> exprime son accord.

12. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.7 est adopté</u>.

Chapitre VII - Adoption du rapport annuel du Comité sur ses activités (CAT/C/XII/CRP.1/Add.8)

- 13. <u>M. SORENSEN</u> (Rapporteur) dit que les renseignements factuels concernant les séances au cours desquelles le rapport a été examiné figureront dans le texte final.
- 14. <u>Mme ILIOPOULOS-STRANGAS</u> fait observer que le libellé du paragraphe 2, selon lequel la deuxième session ordinaire du Comité se tient chaque année "à la fin du mois de novembre", est inexact, et propose donc de le remplacer par "en novembre". Par ailleurs, elle ne voit pas très bien pourquoi le rapport annuel doit être adopté à la session de printemps.
- 15. <u>M. BRUNI</u> (Secrétaire du Comité) rappelle qu'à sa première session, le Comité avait décidé d'adopter le rapport annuel à sa session d'avril pour qu'il puisse être distribué à toutes les délégations participant à l'Assemblée générale en septembre de la même année.
- 16. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.1/Add.8 est adopté sous la forme modifiée proposée</u>.

Annexes (CAT/C/XII/CRP.2)

- 17. <u>M. LORENZO</u> fait observer, au sujet de la page 5 du texte espagnol, que le mandat de M. Dipanda Mouelle expire en 1987 et non en 1993 comme cela est indiqué.
- 18. <u>M. BRUNI</u> (Secrétaire du Comité) dit que l'erreur ne concerne que le texte espagnol et qu'il y sera remédié. Quant au texte des décisions prises par le Comité en vertu de l'article 22 de la Convention, il sera intégré à la version finale du rapport en temps opportun.
- 19. <u>Le document CAT/C/XII/CRP.2 est adopté sous la forme ainsi mentionnée</u>

CLOTURE DE LA SESSION

20. Après un échange de félicitations et de remerciements, le <u>PRESIDENT</u> prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 17 heures .

----